

Février 1998

OÙ EN SOMMES-NOUS?

Gâce à la bonne volonté de quelques personnes, l'assemblée annuelle du CEREC s'est tenue, le 24 janvier, dans une atmosphère tout à fait cordiale. Une vingtaine de familles y étaient représentées.

Il fut rendu compte des nombreuses activités, menées au cours de l'année écoulée. Les plus récentes méritent votre attention.

Nous avons été reçus, en effet, par Monsieur le Directeur de la Voirie Départementale et deux de ses collaborateurs. Nous leur avons demandé la mise en place, sur la route de CHATENAY (D75), d'un dispositif obligeant les véhicules à ralentir, avant de franchir le pont et d'entrer dans le village.

Des propositions et des suggestions ont été faites également pour un aménagement de la route de BRAY (D411). Et nous serons tenus informés des solutions, qui seront envisagées.

D'autre part, Monsieur le Maire de MAROLLES nous a écrit qu'il jugeait intéressante l'idée d'une piste cyclable et qu'il se mettait en rapport avec la municipalité de LA TOMBE, pour étudier ce projet.

Ainsi, des perspectives sont ouvertes. Mais, pour que les choses se fassent, il va falloir donner plus de poids au CEREC. Il importe qu'il regroupe, sans tarder, toutes les familles du village.

Le Président



Sur la place du village, près de la cabine téléphonique, se dresse le panneau d'affichage officiel de la mairie. (Je le signale à ceux qui semblent l'ignorer!) C'est là que sont annoncés, par exemple, les séances du conseil municipal ou les résultats d'analyse de l'eau du robinet.

En novembre dernier, était publiée (sur ce panneau) une mise à disposition du Schéma Directeur BASSEE-MONTOIS.⁽¹⁾ Le dossier pouvait être consulté en mairie, aux heures d'ouverture habituelles. Ces heures ne convenant qu'aux retraités et aux chômeurs, j'y suis allé pour vous!...

Sur le registre annexé au dossier, le président du CEREC avait noté quelques observations (à l'intention des élus du canton). En voici un résumé:

- 1/ - Si le réseau routier n'est pas aménagé, à LA TOMBE, nous ne pouvons pas admettre qu'il soit "optimisé" par la desserte des carrières.
- 2/ - La superficie consacrée aux carrières est beaucoup trop importante.⁽²⁾ Multiplier les bases de loisirs ne rétablira pas les équilibres naturels, qui auront été détruits.
- 3/ - Comment les activités sportives et de loisirs, prévues sur CHATENAY et

LA TOMBE,⁽³⁾ respecteront-elles notre environnement? Quelles seront donc ces activités?

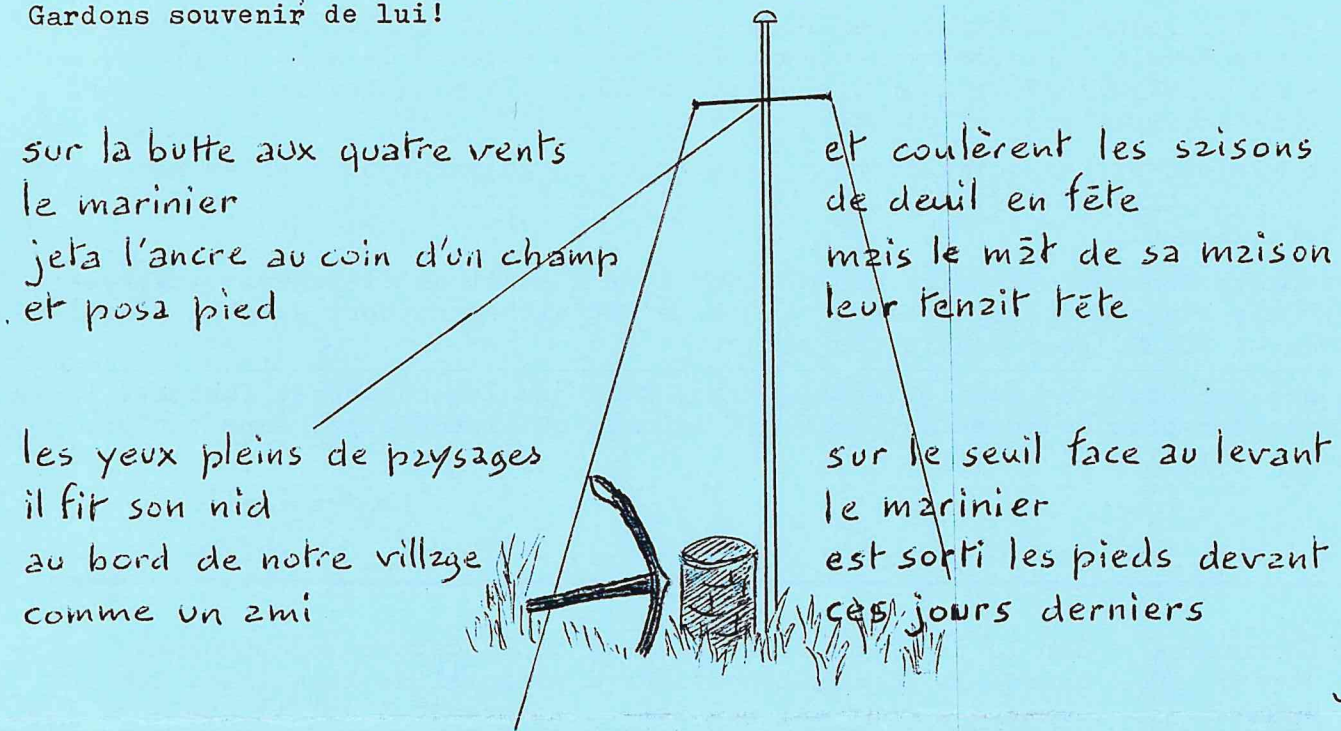
Amis lecteurs, si vous partagez cette opinion, faites-la connaître autour de vous ... et votez en conséquence, quand l'occasion se présente!

G. de Sable

- (1) Voir, à ce sujet, le Grain de Sable de septembre 97.
- (2) Superficie de la Bassée = 12000 hectares (environ)
sablères déjà exploitées = 3600 hectares
exploitations en projet = 3600 hectares (minimum)
- (3) Le Conseil général a effectué une étude de marché concernant le réaménagement de ce secteur.

ADIEU! LELEU

Discret, enjoué et chaleureux, Robert LELEU fit partie de ceux et celles qui ont créé le CEREC. Depuis le 8 janvier 98, il repose au cimetière de LA TOMBE. Gardons souvenir de lui!



Les cotisations de ses membres sont les seules ressources du CEREC. Aucun sponsor, aucun parti politique, aucun organisme public ou privé ne le subventionnent. Le CEREC est libre!

AUGMENTER LE NOMBRE DE SES ADHERENTS, C'EST ELARGIR SA CAPACITE D'ACTION.

Bon à retourner au CEREC, 41 Grande Rue 77130 LA TOMBE

Pour soutenir l'activité du C.E.R.E.C.
en faveur de notre cadre de vie,
 je verse ma cotisation:.....100 F
 je fais un don:..... F
à l'ordre du CEREC
(C.C.P. LA SOURCE n° 38 544-44 D)

NOM:
PRENOM:
ADRESSE:

Signature: